

Yverdon-les-Bains, le 17 juillet 2020

Cérémonie du 1^{er} Août à Yverdon-les-Bains : informations pratiques

Comme annoncé dans notre communiqué du 6 juillet dernier, la cérémonie officielle du 1^{er} Août aura lieu, comme d'habitude, sur la place Pestalozzi. Afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur, le nombre de participants sera limité à 300, sur inscription.

En raison du contexte sanitaire actuel, la Municipalité a décidé d'adapter le déroulement de la cérémonie du 1^{er} Août. Maintenu sur la place Pestalozzi, la cérémonie se déroulera dès 11h selon le plan de protection pour les manifestations. Deux zones distinctes seront ainsi mises en place : l'une pour les intervenants, l'autre pour les participants. Le nombre de personnes présentes sera limité à 300. Des bracelets de couleur numérotés seront distribués de façon à contrôler le flux. Afin de garantir le traçage des contacts, une inscription est requise, soit par e-mail (greffe@yverdon-les-bains.ch), soit par téléphone (024 423 61 11), ou au guichet du greffe durant les heures d'ouverture. Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire individuellement et de fournir leurs nom, prénom et numéro de téléphone, jusqu'au 30 juillet à 17h. Une inscription sur place le matin même est également possible, dans la limite des places disponibles. Les participants sont invités à se présenter à l'entrée de la zone dès 10h30.

Le programme reste similaire à celui des années précédentes. La Fanfare L'Avenir parcourra les rues de la commune entre 5h et 8h. Sur la place Pestalozzi, la cérémonie débutera à 11h avec une animation musicale, puis avec la sonnerie des cloches du Temple qui annonceront le début de la partie officielle vers 11h25. L'allocution de bienvenue sera prononcée par M. Jean-Daniel Carrard, syndic d'Yverdon-les-Bains. Prendront également la parole Mme Natacha Ribeaud Eddahbi, présidente du Conseil communal, pour la lecture du Pacte de 1291, l'Abbé Philippe Baudet, curé modérateur et membre de la Paroisse catholique, pour le message œcuménique, et M. André Marty, président de l'Association « Porte-Bonheur », pour le toast à la patrie. Une couronne sera déposée devant le monument aux morts, mais sans cortège. À la fin de la cérémonie, vers 12h10, un apéritif sera offert aux participants sur fond de musique.

Annexe : programme de la cérémonie